CNEMa
conférence nationale
des enseignants en maïeutique

anesf
Association nationale des étudiants sages-femmes

INTEGRATION DES ECOLES DE SAGES-FEMMES A L'UNIVERSITE

Quels enjeux pour la profession et la collectivité ?

Partie I - CONSTAT

. En France, contrairement à d'autres pays européens, alors que le niveau académique requis pour l'entrée dans les écoles de sages-femmes est un des plus élevé, il n'existe pas de filière recherche qui permette aux sages-femmes d'explorer les questions spécifiques à leurs pratiques.

La Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) identifie la profession spécifique de la sage-femme, son éducation/formation et sa pratique clinique. La sage-femme n'est pas infirmière, ni infirmière spécialisée, ni médecin, ni une autre profession de santé. Elle n'est pas soumise à une autre profession de santé, elle est tout simplement sage-femme et elle exerce en toute autonomie dans son champ de compétences.

En France, le manque d'accès à la recherche en maïeutique est un véritable frein au développement de la pratique professionnelle des sages-femmes. Ce problème est transposable à toutes les autres filières santé.

Le 23 et 24 février 2015, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Confédération Internationale des sages-femmes (ICM), a organisé deux journées de réflexion afin de soulever les enjeux cruciaux sur la santé maternelle et infantile. Ces journées ont fait suite à la publication dans le Lancet de plusieurs documents importants concernant le rôle des sages-femmes pour promouvoir la santé maternelle et infantile. Cette réunion qui a rassemblé, notamment, des sages-femmes enseignantes et directrices françaises a permis d'identifier certains obstacles auxquels les sages-femmes françaises et francophones sont confrontées et de suggérer quelques pistes.

CNEMa

L'absence de recherche en maïeutique a été largement identifiée comme étant un problème majeur à l'amélioration de la santé des femmes et des nouveau-nés.
Le récent rapport des doyens de médecine *« Touchers vaginaux et rectaux sans consentement sur patient(e)s endormi(e)s »* remis à la ministre de la santé Marisol TOURAINE, montre combien des pratiques sages-femmes et leurs conditions d'apprentissage mériteraient aussi d'être étudiées et évaluées. Les thèmes de recherche en maïeutique qui font l'objet de publications dans des revues reconnues dans le monde scientifique par leur « *impact factor* »sont nombreux, par exemple :

- respect du consentement, choix éclairé, impact des positions d'accouchement pour améliorer le déroulement et les conditions de la naissance,
- impact d'interventions auxquelles participent les sages-femmes pour diminuer les cas de violence faites aux femmes,
- amélioration du taux d'allaitement exclusif recommandé par l'OMS,
- etc…,

En France, la recherche est centrée principalement sur la pathologie avec des appels à projets dans le cadre de PHRC (protocole hospitalier de recherche clinique). La recherche autour de la prévention ou de l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive et de santé périnatale est plus que modeste.

Aucune recherche n'émane en France d'une recherche en maïeutique alors que les sages-femmes titulaires de doctorats sont de plus en plus nombreuses.

Une étape primordiale consiste à continuer le développement et la réforme de la formation initiale et continue pour soutenir l'implémentation d'une véritable culture de la recherche chez les sages-femmes francophones.

L'intégration des écoles de sages-femmes à l'université et la création d'un statut universitaire de sages-femmes enseignantes deviennent deux priorités majeures.

Partie II Bénéfices de l'intégration universitaire

1. Pour la formation initiale de sage-femme

L'Université est garante d'une formation initiale de qualité, à travers :

CNEMa

- une culture commune entre professions de santé grâce à des enseignements mutualisés, qui permettent la connaissance réciproque entre confrères, source de réussite de l'interdisciplinarité,
- des enseignements actualisés et évalués, responsabilisant l'étudiant et lui permettant d'affiner son projet professionnel à travers le choix d'UE optionnelles,
- l'accès aux salles de travail de l'Université et aux bibliothèques universitaires,
- le développement du sens critique grâce à l'enseignement de la recherche
- un accès à la recherche, source de savoirs nouveaux et caution de pratiques à la pointe des connaissances,
- le développement de compétences transversales, comme l'informatique ou les langues vivantes,
- l'ouverture vers l'International, permise par les programmes d'échanges internationaux comme Erasmus, Erasmus Mundus ou Tempus, et facilitée par des aides à la mobilité
- une gouvernance transparente, permettant la représentation étudiante et celle des sages-femmes enseignantes,
- une vie étudiante active, soutenue par des associations fortes et les Universités via des partenariats fructueux,
- la promotion de la santé des étudiants, par l'accès aux soins (SIUMPS) et au sport (SUAPS).

2. Pour les Universités

Grâce à l'efficient modèle de l'Ecole universitaire de Marseille Méditerrannée, composante autonome, il est évident que l'intégration des écoles de sages-femmes à l'Université est une plus-value certaine de leur offre de formation à coûts minimaux. Le schéma suivant peut être envisagé:

- réutilisation d'une grande partie des enseignants ayant déjà un titre universitaire : coût constant,
- recrutement de nouveaux personnels enseignants en maïeutique : nouveaux coûts compensés par des actions de Développement Professionnel Continu (DPC),
- mutualisation et optimisation des enseignements créant des économies,
- développement de la recherche menée par des sages-femmes enseignants-chercheurs pour :

CNEMa

- impulser chez les étudiants la poursuite d'un cursus du 3ème cycle pour l'obtention d'un doctorat,
- participer à l'évolution des savoirs et des connaissances pour une meilleure prise en charge des femmes, des couples et des enfants

Ce type de structure autonome, c'est à dire individualisée des UFR de médecine, d'odontologie ou de pharmacie, est sans doute une solution dans le cadre de la création des collegiums de santé regroupant d'autres disciplines afférentes à la santé, la biologie, l'environnement. Le financement des écoles de sages-femmes par les régions ne peut pas être un obstacle à ce type de structure, au contraire, le budget est ainsi ciblé pour la formation des sages-femmes.

La mise en place d'une recherche en maïeutique au sein des Universités nécessite évidemment un investissement initial, qui aura à terme des retombées économiques au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur.

Enfin la création d'un nouveau pôle de recherche est la perspective d'une meilleure visibilité de la profession.

Partie III : Forme d'intégration

1. Pourquoi l'autonomie ?

Une forme d'intégration autonome est impérative, pour répondre aux besoins actuels de la formation de sage-femme, qui sont

- La spécificité pédagogique de la formation
- Une gouvernance par des sages-femmes en direct avec la Présidence de l'université
- L'indépendance budgétaire avec un financement par la région
- La reconnaissance d'une structure comptant parmi les composantes universitaires
- La non subordination imposée dans les départements d'UFR de médecine
- L'élargissement des collaborations avec les autres composantes
- Le développement de la recherche en maïeutique

2. Les composantes autonomes

Il existe trois formes d'intégration autonomes existantes, chacune ayant ses qualités et ses défauts :

CNEMa

- UFR de maïeutique
    - les arguments principaux en faveur de ce type de structure sont la garantie du développement de la recherche et l'alignement sur les modalités d'enseignement des autres filières de la PACES, ainsi que le respect de la spécificité de la filière maïeutique
    - le frein majeur est la masse critique faible mais les écoles de sages-femmes ambitionnent de se regrouper

- UFR mixte
    - les arguments principaux en faveur de cette forme sont :
        - sa facilité de mise en œuvre
        - le rapprochement des filières de la PACES
        - la représentation de chaque discipline au sein des différents conseils
    - les freins sont :
        - les concurrences disciplinaires, très fortes encore aujourd'hui ,
        - le financement des écoles de sages-femmes par les régions.

- Ecole ou institut Universitaire
    - les arguments en faveur de cette forme sont :
        - une correspondance forte avec la forme des structures actuelles et l'efficient modèle de l'Ecole Universitaire de Maïeutique de Marseille Méditerranée (EU3M),
        - le respect de la spécificité de la filière maïeutique,
        - une direction unique ce qui confère une autonomie de gouvernance, pédagogique et financière.
        -

La conférence Nationale des Enseignants de Maïeutique s'est positionnée en faveur de la création d'Ecoles universitaires conformes à la loi HPST de 2010 et souhaite leur développement à l'instar de l'exemple de l'Université d'Aix-Marseille.

CNEMa